

Projet d'aménagement d'un lien cyclable entre Vallée-Jonction et Notre-Dame-des-Pins

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 6 JANVIER À SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE

Québec, le 2 décembre 2010 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet d'aménagement d'un lien cyclable entre la municipalité de Vallée-Jonction et la municipalité de la paroisse de Notre-Dame-des-Pins par la MRC Robert-Cliche, la municipalité de Vallée-Jonction, les villes de Saint-Joseph-de-Beauce et de Beauceville et la municipalité de la paroisse de Notre-Dame-des-Pins*. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **6 janvier 2011, à compter de 19 h 30, au Chalet du parc municipal, 57 rue Martel à Saint-Joseph-de-Beauce**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 17 janvier 2011.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 17 janvier 2011, ces documents peuvent être consultés à la bibliothèque Madeleine-Doyon de Beauceville, 100, place de l'Église, Beauceville.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

La MRC Robert-Cliche désire réaliser le dernier tronçon de la piste cyclable qui relierait éventuellement la ville de Lévis, au nord, et la MRC Beauce-Sartigan, au sud. D'une longueur de 32,5 km et généralement d'une largeur de 4 m, ce tronçon entièrement asphalté traverserait quatre municipalités, soit Vallée-Jonction, Saint-Joseph-de-Beauce, Beauceville et Notre-Dame-des-Pins. Il se situerait en bordure est de la rivière Chaudière, en partie dans la zone des inondations de récurrence de deux ans qui est délimitée par le remblai de la voie ferrée. Les segments en zone inondable totalisent quelque 14 km et sont assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

L'aménagement type de la piste cyclable consiste à construire un remblai sur le côté de la voie ferrée, en contrebas du rail. La MRC Robert-Cliche a une entente avec le ministère des Transports, propriétaire de

l'emprise ferroviaire, afin de permettre le passage de la piste cyclable à l'intérieur de cette emprise sur la majorité de son parcours.

Le tracé proposé débute à Vallée-Jonction en empruntant le boulevard J.-M. Rousseau sur environ 500 m, puis va rejoindre la bordure ouest de la voie ferrée qu'il longe jusqu'à Saint-Joseph-de-Beauce. À la rue Fleury, la piste cyclable traverserait la voie ferrée pour se situer du côté est de celle-ci. Dans le secteur des rivières Calway et des Plante, la piste quitterait le remblai de la voie ferrée pour rejoindre le côté ouest de la route 173. À son arrivée dans la partie urbaine de Beauceville, la piste cyclable traverserait la route 173 par l'utilisation d'une passerelle, pour ensuite cheminer directement sur la voie ferrée. Une deuxième passerelle serait nécessaire pour traverser la route 173 à la sortie de Beauceville. La piste serait alors du côté est de la voie ferrée et y demeurerait jusqu'à la limite de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins où elle se trouverait sur le remblai ouest jusqu'au pont couvert. Le début des travaux est prévu pour l'été 2011 et ils devraient s'étendre sur une période minimale de six mois. Il est donc probable que les travaux se dérouleraient sur deux années. Le coût du projet est estimé à 20 millions de dollars.

### **Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact**

Parmi les principales répercussions sur le plan biophysique, l'étude d'impact révèle que la construction de la piste cyclable perturberait environ 0,3 ha de milieux humides et détruirait des habitats fauniques. Aucune mesure particulière n'est prévue pour protéger les espèces à statut particulier présentes ou susceptibles de fréquenter la zone d'étude. Le promoteur entend cependant élaborer des projets de compensation face aux répercussions résiduelles sur les milieux humides et les habitats du poisson. Compte tenu de la nature des travaux, des périodes d'exécution et des mesures d'atténuation prévues, le promoteur n'anticipe aucune répercussion significative sur la qualité de l'eau de la rivière Chaudière et des cours d'eau traversés.

Sur le plan humain, la réalisation de la piste cyclable entraînerait des nuisances temporaires, comme celles liées à l'augmentation de la circulation pour le transport de matériel, et permanentes, comme celles découlant de son utilisation à proximité des résidences ou de son empiètement sur des superficies cultivables. En outre, puisque le remblai requis serait parfois en dehors de l'emprise de la voie ferrée, des ententes d'utilisation devraient être conclues avec les propriétaires concernés et recevoir, en milieu agricole, l'approbation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

### **LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE**

C'est durant cette période d'information de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet. Cette demande doit être transmise, par écrit, **au plus tard le 17 janvier 2011**, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Karine Lavoie, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 536 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [lien-cyclable\\_mrc-robert-cliche@bape.gouv.qc.ca](mailto:lien-cyclable_mrc-robert-cliche@bape.gouv.qc.ca).